Envoyé en préfecture le 18/03/2025 Folio 2025-001 Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 011-200035707-20250313-DEL_13032025_01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 13/03/2025

DEL-13032025-01

Date de convocation : 06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Carlipa, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

en exercice: 62présents : 40procurations : 8votants : 48

Date de publication :

PRESENTS: Jean-Luc ARTIGUES, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BON-NAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Philippe COMMELERAN, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Emilien GUIL-HEMAT, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES: Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Pascale RASTOUIL, Éric DU FAYET DE LA TOUR par Régis CALMON, Jean Henry FARNE par Christian LUCATO, Claudie FAUCON MEJEAN par Jérôme DARFEUILLE, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Michel PUJOL par Serge SERRANO, Florence SCIAU par Estelle VILESPY.

ABSENTS: Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Alain ROUQUET.

Secrétaire de séance : Aurélien PASSEMAR

OBJET: Adoption du procès-verbal de la séance du 12/12/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024.

Certifié exécutoire pour avoir été:

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité des membres présents

transmis au contrôle de légalité le:

publié le:

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Communautaire du 12 décembre 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID: 011-200035707-20250313-DEL_13032025_01-DE

Aurélien PASSEMAR Secrétaire de séance

André VIOLA, Président

